

Agent spécialisé en sécurité privée

RNCP37607 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	344, 344t
Formacode(s)	42821, 42810
Code(s) ROME	K1705, K1706, K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/05/2023
Date d'échéance	31/05/2024

Certificateur(s)

AXELM CONSEILS · SIRET : 82981595000029<https://si-groupe.com/>

Partenaires habilités

24 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 23 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ALTER EGO PRP	52057390800032	Former
ASCALON FORMA-PRO	81091679100017	Former
CIPS	78882787100013	Former
FORSEC	84867484200010	Former
GLOBAL PREVENTION	84265677900043	Former
HB2L FORMATION	95073713000035	Former
IESC FORMATION	45263226800010	Former
IESC FORMATION	45263226800051	Former
IESC FORMATION	45263226800077	Former
IESC FORMATION	45263226800085	Former

Liste complète des 24 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp37607-agent-specialise-en-securite-privee/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'objectif de la certification est de rendre capable le détenteur de maîtriser les compétences et les connaissances qui lui permettront d'exercer les missions et les métiers relatifs au secteur de la sécurité privée, en remplissant les conditions du livre VI du Code de la Sécurité Intérieure.

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent(e) spécialisé(e) en sécurité privée

peut

exercer les fonctions d'agent de prévention et de sécurité, d'arrière caisse, de rondier, d'agent de prévention en événementiels,

Les missions de l'A.S.S.P ont pour objet la sécurité des biens et des personnes de l'établissement, la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant sur l'événement ou le poste où il est affecté.

Conformément à l'arrêté du 27 juin 2017 et au Code de la sécurité Intérieur,

Ses activités sont :

1. La sécurité des biens, des personnes, des objets et des lieux
2. La sécurité par des systèmes de surveillance électronique
3. le contrôle d'accès, filtrage et palpation de sécurité
4. La sécurité incendie et l'assistance à personnes
5. La gestion de conflits, d'une menace terroriste et conflits dégradés

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le (la) titulaire est capable de réaliser:

1. Rondes, prévention des risques, règles de déontologie, message d'alerte, rapport, consignes, émetteurs récepteurs...
2. Utiliser des techniques et matériels rencontrés, procédures d'intervention face aux alarmes diverses...
3. Effectuer des filtrage, flux, contrôle d'accès, refus d'accès, matériels existants, techniques de palpations de sécurité...
4. Maîtriser le secourisme, la lutte contre les débuts d'incendies, manipulation du système de sécurité incendie, appel des secours, tenue d'un poste central de sécurité...
5. Effectuer l'étude comportementale et physiologique d'un individu ayant des comportements asociaux ou dangereux, éviter un conflit, désamorcer un conflit existant, appliquer les procédures en cas de menace terroriste, gestion de conflits dégradés, gestion d'événementiels.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La Sécurité des biens et des personnes et notamment, toute entreprise de sécurité privée régie par le Livre VI du CSI (Code de la Sécurité Intérieure).

Et plus généralement les activités soumises aux articles suivants

ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ (Articles L611-1 à L648-1)

ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ (Articles R611-1 à R648-2)

Lieux : Entrepôts, Etablissements Recevant du public (ERP), Immeubles de Grande Hauteur (IGH) ou de Très Grande Hauteur (ITGH), Etablissements de Nuit ou d'Événementiels ou tout autre établissement dans lequel il est nécessaire de mettre en place une surveillance humaine ou surveillance électronique, et ceci quelle que soit la taille de l'entreprise (PME, PMI, grandes entreprises...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de prévention et de sécurité, Arrière caisse, Rondier, Agent pré-vol, Agent de sécurité chef de poste, Agent de sécurité mobile, Agent de sécurité filtrage, Agent de sécurité magasin prévention vol, Agent de surveillance et de gardiennage, Agent de sécurité privée.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE, LIVRE VI, TITRE Ier : ACTIVITÉS PRIVÉES DE SURVEILLANCE ET DE GARDIENNAGE, DE TRANSPORT DE FONDS, DE PROTECTION PHYSIQUE DES PERSONNES ET DE PROTECTION DES NAVIRES et l'ensemble de textes, arrêtés et décrets s'y affairant :

- Et plus précisément les Articles L611-1 à L617-16 du CSI
- Et plus précisément les Articles R611-1 à R617-5 du CSI
- L'arrêté du 27 juin 2017 et l'arrêté du 28 septembre 2018 modifiant ce même article relatif à la formation continue

des agents privés de sécurité ;

- L'arrêté du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité ;
- L'arrêté du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité ;
- L'arrêté du 3 août 2007 modifié relatif à l'agrément prévu à l'article R. 612-24 du code de la sécurité intérieure ;
- L'arrêté du 1er juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées
- La loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Disposer d'une Autorisation préalable d'entrée en formation conformément articles L. 612-22 et L. 612-23 du code de la sécurité intérieure (CSI), à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité, et du Code de la sécurité intérieure ;

Savoir lire et écrire le Français (Niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues) ;

Pour un candidat étranger (hors union européenne) en possession d'un titre de séjour : Être depuis 5 ans sur le territoire Français. Cette obligation a été ajoutée par la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés au 4° bis de l'article L. 612-20 du CSI.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

(Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2016 annexe 2, point 5.2)

Le jury est composé, a minima, de 2 personnes représentant les activités privées de sécurité concernées. Les membres du jury ne font pas partie de l'organisme de formation. Ils justifient, a minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné.

Les membres du jury sont sélectionnés de manière à éviter tout conflit d'intérêt. La désignation, par l'organisme de formation, des membres du jury et du président du jury est validée par l'autorité délivrant le titre enregistré au RNCP ou les certificats de qualification professionnelle.

Le président du jury a une voix prépondérante.

Il viendra s'y ajouter un représentant du certificateur en 3ème personne.

Les PV mentionnent : "président de Jury", "Jury", "Représentant du certificateur"

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le Jury

sera composé au minimum de 4 personnes :

1 président + 2 Jurys (employeurs et salariés) + 1 représentant du certificateur.

Le jury est composé, a minima, de 2 personnes représentant les activités privées de sécurité concernées. Les membres du jury ne font pas partie de l'organisme de formation. Ils justifient, a minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné.

Les membres du jury sont sélectionnés de manière à éviter tout conflit d'intérêt. La désignation, par l'organisme de formation, des membres du jury et du président du jury est validée par l'autorité délivrant le titre enregistré au RNCP ou les certificats de qualification professionnelle.

Le président du jury a voix prépondérante.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 547 €
Selon la branche	6 500 € – 6 593 €
Prise en charge	Branches concernées
6 547 €	Valeur par défaut · 211 branches
6 593 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 500 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)

Base légale

Date de décision	31/05/2023
Durée de l'enregistrement	1 an
Date d'échéance de l'enregistrement	31/05/2024
Date de dernière délivrance possible	31/05/2028

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	247	0	93 %	78 %
2020	309	0	93 %	87 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP31134

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39090

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://si-groupe.com/formation-certifiante/agente-specialisee-en-securite-privee/>

<https://si-groupe.com/nos-formations/formation-assp/>

Fiche officielle (France Compétences)

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37607/

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	90
Parcours menés à terme	88
Taux d'achèvement	98 %
Période	09/2023 – 07/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	108
Montant total engagé	140 980 €
Coût moyen par dossier	1 305 €
Durée moyenne	193 h
Période	08/2023 – 05/2024
France compétences	95 %
France Travail	3 %
Régions	1 %
Reste à charge titulaire	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.